



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 117163

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège expérimental Clisthène qui appartient à la circonscription dont elle est l'élue. Depuis sa création en septembre 2002, cet établissement a eu pour vocation de développer et d'expérimenter des outils et des protocoles innovants pour contribuer à améliorer l'efficacité du système scolaire et répondre aux défis de l'heure : lutte contre la violence, prévention du décrochage scolaire, travail sur l'organisation du collège. Les méthodes pédagogiques de ce collège ont fait leurs preuves de façon constante depuis son lancement. De toutes les académies, des équipes viennent pour observer cette structure, des demandes d'interventions auprès des différents personnels de l'éducation nationale se multiplient (personnel de direction, professeurs...) contribuant à l'essaimage de ses pratiques. Ce véritable laboratoire, suivi par un nombre croissant de sommités de la recherche, est aujourd'hui victime de son succès : trois demandes d'admission sur quatre sont refusées, dans un quartier pourtant réputé difficile. De même, et paradoxalement, malgré quatre ans de succès non démenti, le statut de Clisthène reste incertain : aucune assurance sur sa pérennité, aucune garantie sur son agrandissement (doublement d'effectif promis en 2002) et l'insertion de classes de lycées (niveau seconde et première actées à l'ouverture). Son responsable est aussi le président de la FESPI, fédération des établissements publics expérimentaux, qui, et à ce titre, vient de signer avec le ministère une importante convention cadre dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation, texte qui permet, ce qu'aucun gouvernement n'avait réussi à faire auparavant, de donner un cadre administratif et juridique aux expérimentations nécessaires à l'évolution du système éducatif qui parsèment le paysage français depuis trente ans. Alors que le Gouvernement s'est engagé avec constance dans l'amélioration de la qualité du service public d'éducation, la promotion de l'égalité des chances, la prévention du décrochage scolaire et de la violence, la pérennisation de collège serait un signe fort de la détermination du Gouvernement à promouvoir des expérimentations visant à améliorer le système d'éducation français, premier poste de dépense du budget de la France. Sa visite dans ce collège a été ressentie sur place comme un soutien fort dans le sens d'une pérennisation. En conséquence, elle souhaiterait connaître les moyens que le ministère compte mettre en oeuvre pour l'ensemble de ces structures.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117163

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 970